



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de la consultation du public sur la demande de création d'une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères par la société SUEZ RV Nord-Est sur le site de traitement des déchets ménagers Maxival à Villers-la-Montagne

La société SUEZ RV Nord-Est a déposé le 1 septembre 2023 une demande pour obtenir l'autorisation de procéder aux modifications des conditions d'exploitation du site de traitement des déchets ménagers « Maxival » de Villers-la Montagne par l'ajout d'une unité de méthanisation afin de valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères ;

Par décision préfectorale en date du 7 janvier 2022 ce projet avait été dispensé d'évaluation environnementale et compte tenu le caractère non-substantiel des modifications envisagées.

Déclaré complet et régulier le 27 novembre 2023 par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, ce dossier a été porté à la connaissance du public sous forme d'une consultation du public par voie électronique d'une durée de 30 jours du lundi 15 janvier 2024 au mardi 13 février 2024.

Le dossier a été mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE>.

Les observations devaient être formulées par mail à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr.

Aucune remarque n'a été adressée par le public sur l'adresse de messagerie précitée.

En parallèle, les conseils municipaux des communes concernées, notamment par le plan d'épandage des digestats ont été invités à délibérer pour formuler leur avis jusqu'au 28 février 2024. Cette demande a été adressées aux maire des communes de Villers-la-Montagne, Baslieux, Beuveille, Boismont, Chenieres, Crusnes, Doncourt-les-Longuyon, Errouville, Fresnois-la-Montagne, Joppecourt, Laix, Mercy-le-bas, Mercy-le-haut, Morfontaine, Pierrepont, Saint-Supplet, Serrouville, Aumetz et Tressange

Les conseils municipaux suivants se sont prononcés favorablement : Tressange (18 janvier 2024), Chenières (30 janvier 2024), Fresnois la Montagne (6 février 2024), Morfontaine (8 février 2024), Beuveille (13 février 2024), Mercy-le-Bas (16 février 2024).

Le conseil municipal de Serrouville a délibéré le 2 mars 2024 sans formuler d'avis sur le dossier.

Les autres communes n'ont pas transmis de délibération dans le délai fixé.

NANCY, le

19 MARS 2024

Le préfet,

Pour le préfet
et par délégation,
le directeur,


Dimitri BOCQUET